



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question écrite n° 41681

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la nécessité de développer des lieux de dialogue entre la police nationale et les jeunes de quartiers. En effet, depuis plusieurs dizaines d'années, la problématique est à la non-communication, voire à une totale incompréhension entre la jeunesse et les forces de police. Dès lors, il serait nécessaire de mener une vaste étude sociologique des craintes et des espoirs mutuels des jeunes à l'égard des policiers, et vice versa. Cette étude serait orientée tant vers les quartiers que vers les communes rurales. Il lui demande donc de lui indiquer ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Au-delà d'éventuelles études sociologiques qui pourraient être menées sur les relations entre les jeunes et la police nationale, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales développe plusieurs démarches innovantes et pragmatiques afin de renforcer le lien de confiance entre la population, notamment les jeunes, et les forces de l'ordre. Instauré par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le service volontaire citoyen dans la police nationale permet à des bénévoles de se mobiliser dans des missions de solidarité, de médiation, de sensibilisation au respect des règles de vie en société, d'accueil du public ou d'assistance aux victimes. Il a été généralisé à l'ensemble du territoire national en juillet 2008 et concerne à ce jour environ 350 volontaires. Dans le cadre de la dynamique Espoir Banlieues, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a, par ailleurs, décidé de recruter des réservistes de la police nationale pour occuper des fonctions de délégués à la cohésion police population. Ces délégués ont pour mission d'améliorer la qualité des relations entre les habitants et des policiers parfois jeunes et inexpérimentés. 28 réservistes de la police nationale ont déjà été recrutés en cette qualité dans des quartiers sensibles. Les Journées de la sécurité intérieure, qui ont eu lieu la première fois en octobre dernier et ont réuni 500 000 visiteurs, seront renouvelées chaque année, afin de permettre au grand public de découvrir la variété des missions exercées par la police et la gendarmerie au service de la protection des Français. La création des unités territoriales de quartier (UTEQ) dans les quartiers sensibles doit également permettre de renforcer le lien de confiance entre la population et la police nationale. En outre, des conférences de cohésion police-population se tiendront dans l'ensemble des départements sensibles, comme cela a déjà été fait dans la Seine-Saint-Denis, notamment pour préparer l'arrivée des UTEQ. Les ministres a également décidé d'organiser en 2009, dans toute la France, des réunions à l'échelon des cantons. Les policiers et les gendarmes pourront ainsi débattre avec les Français, expliquer leurs méthodes et leur action, lever les incompréhensions et échanger sur les besoins ressentis par la population. Si l'ensemble de ces mesures contribue à rapprocher les jeunes et la police nationale, le ministre a également décidé de développer des actions concrètes et spécifiques en leur faveur, notamment pour ceux issus des quartiers difficiles. Alors que les craintes de certains quant à leur avenir et à leur insertion dans la société alimentent une défiance vis-à-vis des institutions, la police peut en effet contribuer à leur insertion en agissant en faveur de l'égalité des chances, en premier lieu dans les emplois de la sécurité. Le, ministre entend ainsi développer une véritable politique de l'emploi du ministère de l'intérieur en direction des

jeunes : la police doit en effet être à l'image de la société et constituer l'un des moteurs de l'intégration sociale. Les écoles de formation des officiers de police et des commissaires participent ainsi pleinement au dispositif des classes préparatoires intégrées, qui aident certains jeunes à entrer dans la fonction publique à un haut niveau de responsabilité. D'autres outils offrent des perspectives professionnelles aux jeunes, tels les adjoints de sécurité, désormais ouverts à des jeunes issus des centres « Défense 2e chance » de la région parisienne, ou le programme des cadets de la République, option police nationale. Avec le Réseau national des entreprises, le ministre entend aussi engager une action résolue pour l'insertion professionnelle des jeunes avec l'aide de la police nationale, car la politique de l'emploi passe aussi par l'action de la police pour inculquer les valeurs de la République. Aider les jeunes qui en ont le plus besoin à comprendre la nécessité de respecter les règles contribue également à l'affirmation de l'autorité de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41681

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1239

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3121